



BOURIANE immobilier

HONORAIRES DES TRANSACTIONS IMMOBILIERES

Tarif au 12 février 2022

T.V.A. de 20 % incluse

Immeuble à usage d'habitation

Jusqu'à	49 000 €			10 %
De	50 000 €	jusqu'à	79 000 €	9 %
De	80 000 €	jusqu'à	109 000 €	8 %
De	110 000 €	jusqu'à	199 000 €	7 %
De	200 000 €	jusqu'à	399 000 €	6 %
De	400 000 €	jusqu'à	450 000 €	5 %
Au-dessus de	450 000 €			4%

Minimum de facturation de 4 000 € TTC pour tous types de transaction

Nos honoraires sont à la charge de l'acquéreur.
Ils comprennent les prestations de visite, de négociation
et de constitution du dossier de vente.

Sarl *BOURIANE* immobilier

Gérant : Clarisse Boussac

Carte N° CPI 4601 2018 000 030 863 CCI du Lot

RCS Cahors N° 394 483 218, Capital : 15.244,90 €

Garantie Financière de 110.000 € et Assurance RCP QBE

Membre du SNPI.